

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



capital que chacun aura apporté en entrant dans la société, au travail, qu'il aura fait pendant l'année, aux talents qu'il aura fait valoir pour le maintien et l'accroissement du phalanstère. La justice distributive sera donc parfaitement observée. Alors plus d'inégalité de fortunes et de conditions, plus de riches, plus de pauvres, plus de maîtres, plus de serviteurs; mais on ne verra que des frères, des citoyens égaux, de bienheureux mortels voguant à pleines voiles dans un océan de bonheur et de prospérité. Alors le St. Laurent roulera entre ses deux rives des flots de limonade; l'âge d'or en un mot reparaitra sur la terre, et nos descendants jouissant du bonheur que nous leur aurons légué béniront notre mémoire.

Je n'ai pu, Messieurs et mes Dames, vous donner que l'ébauche et le germe de nos plans progressifs. De jeunes adeptes, je l'espère, traiteront *ex-professo* ces grandes questions de réformes sociales. Sur les ailes du Progrès ils porteront le Canada au plus haut point de puissance et de gloire où un pays puisse parvenir. Ceci veut dire que, si des disciples dignes de moi pouvaient venir à bout de réaliser mes plans, ils établiraient parmi vous la civilisation des Bédouins, l'urbanité des vieux Iroquois, la fraternité des loups, la bonne foi et l'honnêteté des pies, la religion des mulets.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI, 26 AVRIL 1850.



Nos abonnés sont priés de vouloir nous faire parvenir aussitôt que possible le montant de leurs abonnements. Nous faisons instance auprès de tous pour que leurs abonnements nous soient payés AU MOINS A LA FIN DE CHAQUE SEMESTRE.

Lectures de M. Brownson.

Jendi le 18. M. Brownson prononça sa 5<sup>me</sup> et dernière Lecture. Il paraît que son intention avait été d'abord de ne donner que quatre lectures, mais ayant appris que ses arguments avaient été déaturés, et d'autres mal compris, il crut devoir saisir cette occasion de réfuter quelques unes des objections faites contre sa première lecture sur l'Eglise considérée comme fait historique, et en même temps d'expliquer le vrai sens de ce qu'il avait dit dans son discours sur la vraie et la fausse liberté.

Le savant *lecteur* commença par observer que quoiqu'il ne fût pas venu pour recevoir des applaudissements, cependant il ne voulait pas non plus être mal compris, et qu'en conséquence il allait répondre aux principales objections faites contre ses deux premières lectures.

Dans la première, son but avait été de prouver l'existence miraculeuse de l'Eglise comme un fait historique, et d'en conclure que Dieu l'avait soutenue, et dans ce cas qu'elle doit être la vraie Eglise, d'autant que Dieu ne peut pas soutenir l'erreur; mais elle est vraie, elle doit aussi être la seule vraie, puisque la vérité est une.

Plusieurs années avant de devenir catholique, il n'avait aucun doute que si Jésus-Christ avait en effet fondé une Eglise, ce devait être l'Eglise Catholique; aucune autre soi-disant Eglise actuellement en existence ne pouvait fournir la moindre preuve d'une origine divine; le fait est qu'aucune autre n'ose le faire. En examinant les prétentions des nombreuses sectes protestantes qui se donnent le nom d'Eglise, un fait s'offrait irrésistiblement à lui, à savoir, qu'aucune d'elles n'assignait aucune époque très éloignée comme celle de sa première apparition sur la terre—non, car même les noms dont elles s'affublent les en empêchent.

Un Catholique, en entendant le nom de

chaque des sectes nombreux parmi lesquelles le protestantisme est divisé, sous-divisé, et sous-sous-divisé, peut assigner avec certitude le jour, l'heure, et l'endroit de leur naissance. De même que les Ariens au IV<sup>me</sup> siècle prirent leur nom de l'hérésiarque Arius, ainsi les Luthériens prennent le leur de Luther, les Calvinistes de Calvin, les Sociniens de Socin, les Westléiens de Wesley, et ainsi des autres. Quant à leurs dogmes particuliers, à l'exception de ceux qu'ils ont tous plus ou moins empruntés à l'Eglise Catholique, il est aisé de montrer par qui et quand ils furent d'abord promulgués.

Il en va tout autrement dans l'Eglise Catholique. Personne ne peut assigner d'autre époque spéciale de son existence que le temps des Apôtres. Personne ne peut dire: en tel temps telle et telle doctrine a été enseignée pour la première fois. Ceux par exemple qui nient la présence réelle dans le sacrifice Eucharistique, ne pourraient désigner une époque dans l'histoire de l'Eglise, ou dire en telle année ou en tel siècle, sous tel Pape, dans tel pays, cette croyance a commencé à prévaloir. La seule conséquence légitime est donc que l'Eglise dès son origine a soutenu cet article essentiel de sa croyance. De là, il avait toujours été convenu que si une Eglise avait réellement été établie, ce devait être l'Eglise Catholique seule qui pouvait prétendre à être considérée comme l'Eglise de Jésus-Christ; et parmi les nombreuses preuves qui établissent incontestablement cette prétention de l'Eglise, il avait apporté celle de son existence miraculeuse comme fait historique.

Mais on a fait cette objection:—Supposez qu'au temps du SAUVEUR un Juif en eût appelé à la longue l'existence de son Eglise à travers mille dangers pendant près de quinze siècles, contre les innovations de Jésus-Christ, son raisonnement n'eût-il pas en la même valeur que le vôtre? A cette objection il apporte une réponse qui a déjà été faite bien avant lui, à savoir: que le raisonnement de ce Juif eût été excellent et sans réplique, si NOTRE-SEIGNEUR n'avait pas été la en personne pour y répondre en donnant les miracles qu'il opérât chaque jour comme preuve de sa mission divine; mission qui consistait non pas à détruire mais à accomplir la Loi et les Prophètes, non pas à abolir mais à établir une Eglise qui devait servir pour toutes les générations humaines. Ainsi le raisonnement du Juif était bon, mais la réponse de Notre-Seigneur était conclusive. Aussi quand on pourra citer le SAUVEUR comme autorité pour démontrer que l'Eglise n'a été établie que pour un temps limité, ou que le temps était venu de détruire l'Eglise Catholique, lui pour un se soumettrait humblement, mais pas avant.

Maintenant il allait répondre à une autre objection ainsi formulée: "Soit, l'Eglise existe depuis cette longue période de dix huit cents ans, mais qu'est-ce que cela prouve? le Brahmanisme, et le Bouddisme comptant autant d'années d'existence, et pourtant cela ne saurait prouver la divinité de leur origine."

Non, certainement: aussi n'a-t-il pas voulu prétendre que la seule existence de l'Eglise fût une preuve péremptoire en sa faveur; mais son existence en dépit de l'opposition universelle et continuelle à laquelle elle a été exposée, voilà la preuve qu'elle a été soutenue d'une manière surnaturelle—et soutenue toujours triomphante en dépit d'une opposition plus violente et plus incessante qu'aucune institution ait jamais eue—opposition au dedans et au dehors, de la part de la civilisation et de la barbarie, des R<sup>is</sup> et des peuples, des hérétiques et des infidèles—dans tous les pays et à toutes les époques de son existence, elle n'a jamais cessé de rencontrer cette opposition des puissances du monde et de l'enfer.—A dater du jour où les douze Apôtres sortirent pour la première fois de la ville haute à Jérusalem, jusqu'à aujourd'hui, l'Eglise n'a jamais cessé de combattre, et elle n'a jamais cessé non plus de triompher.

Elle a vu conjurées contre elle toutes les passions de notre nature corrompue, et elle a triomphé d'elles.—Combattue par le gourmand, l'intempérant, l'impudique, le libertin; comme une digue inébranlable elle a vu les flots de ces ennemis expirer à ses pieds—Aux prises

avec le vieux et voluptueux Paganisme auquel elle prêchait la croix de Jésus-Christ, elle l'a renversé.—La puissance de l'Empire romain voulut l'étouffer à son berceau, et elle a triomphé de sa force et de sa civilisation. Elle a triomphé de même et des Barbares et des Sarrazins.—En vain les hérétiques, en vain les faux philosophes se sont attaqués à toutes les parties de l'édifice, cherchant à en découvrir le toit, à en dégrader les murs, à en saper la base; ils jouent le rôle du rat d'Egypte qui rongea le pied de la Grande Pyramide.

Tel est le fait merveilleux que tous devrions examiner, et ils s'écrieraient bientôt avec le Psalmiste, "C'est là l'œuvre de Dieu, et elle est admirable à nos yeux."

La conservation de l'Eglise au milieu du feu dévorant de tant de persécutions, c'est, en vérité, le miracle en permanence des Trois Enfants chantant joyeusement le cantique du Seigneur dans les flammes de la fournaise sept fois ardente. Comme ces trois jeunes gens ne se protégèrent pas contre les flammes par leur propre puissance, mais que l'on vit quelqu'un les protéger dont la figure était comme la "Figure du Fils de Dieu," de même l'Eglise n'est pas soutenue par un pouvoir humain, mais elle a aussi avec elle le Fils de Dieu, son divin fondateur, auquel seul appartient la victoire, et quel seul est due toute louange.

Ainsi l'Eglise a été soutenue dans tous les temps par un pouvoir surnaturel, c'est à-dire, miraculeux.—Or, ce pouvoir ne peut être que Dieu, et conséquemment l'Eglise ne peut être que vraie. En vain ses ennemis s'écrieront qu'elle est la grande prostituée; ils ne feront que prouver davantage que le fait de sa conservation n'est dû qu'à la force du Tout-Puissant.

UN LAÏQUE.

(La suite au prochain numéro.)

BULLETIN.

Programme du parti réformateur-annexionniste. — Les correspondants des journaux de New-York. — Le *Montreal Gazette* et le *Herald*. — *Reciprocity commerciale*. — *L'annexionnisme dans le Haut-Canada*. — *Mesures administratives*. — *Réouverture de la navigation*. — *Scène dans le sénat Américain*.

Un journal de cette ville dont la rédaction a nombre de fois vacillé entre deux systèmes, celui des réformes pures et simples, et cet autre qui consiste à prouver une annexion de la Province aux Etats-Unis, par un démembrement *amical* de l'Empire, mais qui, toutefois, manifeste une prédilection marquée pour le second de ces deux projets si différents en eux-mêmes ainsi que par leurs tendances, énumère ainsi les changements qu'il veut introduire au nom du peuple dans notre état administratif et constitutionnel:

- 1° Economie, réduction des dépenses et des impôts publics, liberté de discussion au peuple; 2° Diminution des salaires des officiers publics; 3° Augmentation des heures de travail dans les bureaux publics; 4° Modification de notre code civil, abolition de la cour de chancellerie et de la cour des plaideurs communs, sources de dépenses exorbitantes et inutiles; 5° Retraitement de la taxation sans représentation, établissement du suffrage universel; abolition de toute qualification de propriété (apparemment qualification ou cens d'éligibilité); nomination par le peuple de tous les fonctionnaires; 6° Egalité religieuse; retranchement des réserves du clergé et des rectories, et appropriation de tous ces revenus au profit de l'éducation en général; 7° Révocation de l'acte *C'est notre Acte constitutionnel* qui accorde une liste civile de £75,000 (cette liste civile a été réduite; elle peut l'être encore. On peut aussi l'abolir par l'entremise de la législature); 8° Etablissement du commerce libre et de la taxe directe, et abolition de toute taxe indirecte; 9° Abolition des lois usuraires (nous avons des lois contre l'usure, et non des lois usuraires); et de la loi de primogéniture (qui n'existe pas ici); 10° Retraitement des pensions publiques, etc., etc."

Un programme aussi développé a besoin d'une notoriété grande, car, avant tout, faut-il qu'on le discute. Il nous semble aussi que le détail n'en doit pas être parfaitement clair

ou bon peuple au nom duquel on le propose. Nous croyons de même que ces nombreuses réformes peuvent être obtenues sans notre annexion à la république voisine, si nous en exceptons l'abolition de notre *Acte Constitutionnel* car ici ce ne serait plus réforme. Il y a lieu de présumer que le journaliste qui désire tant de modifications importantes, s'occupe en même temps d'en soumettre le projet à la législature puisqu'elle doit être convoquée prochainement. Le peuple, s'il souffre, devra éprouver plus de gratitude pour un tel service, qu'il ne lui est donné d'espérer de bien de toutes les paraphrases imprimées et de tous les programmes qu'il ne lit pas. Nous y reviendrons.

En regard de nos réformateurs-annexionnistes figurent aujourd'hui les écrivains qui, de ce côté-ci de la frontière, correspondent avec les feuilles de New-York pour y faire leurs opinions et les échos à l'annexionnisme, au moyen de fictions et d'impostures.

En vain cependant s'efforcent-ils de faire croire à la popularité du projet annexionniste en Canada; cette popularité est une chimère; et nous croyons qu'il faudrait autre chose qu'une misérable supercherie pour influencer en ce sens sur les destinées politiques d'un peuple. Cette tactique est, d'ailleurs, formellement dévouée par des organes de la presse anglaise que l'on ne compte pas au nombre des feuilles amis des institutions et des intérêts canadiens. En ce moment même, le *Montreal Gazette*, journal également dévoué au roi et à la ligue, nous en fournit une preuve.

Dans notre feuille du 12 du courant, dit-il, nous parlions de la nuisible et criminelle extravagance des correspondants des journaux de New-York, qui trompent sur la nature de l'opinion et sur les progrès des événements publiés en Canada. C'est là un fait des plus graves, car il peut conduire à la pire des calamités:—une collision entre deux puissances et pleinement instruits de leurs forces. Pour ceux qui doivent alléger la Souveraineté d'Angleterre, oublier leurs devoirs naturels, croire le patriotisme une fiction et le loyauté un fable, cela peut provenir d'une erreur de jugement, mais, à coup sûr, cela est moralement un crime.

En faisant une allusion générale à la presse de New-York, nous parlâmes aussi de cette tourbe éphémère qui fuit quotidiennement un trafic d'absurdités contre les dollars qu'elle reçoit quotidiennement, au moyen des écrits séditionnels et des mensonges qui lui sont fournis à demande, et dont la politique fait preuve d'autant de principes qu'il y a de têtes dans le tissu d'une indienne passée à l'empois; gens insensibles à l'honneur de leur pays, morts à tous les nobles sentiments qui peuvent enflammer les esprits élevés, et qui n'ont d'autre mobile qu'un sordide intérêt personnel qu'ils entendent peut-être mal.

Mais nous désirerions surtout que nos remarques fussent comprises ne devoir s'appliquer qu'à cette nouvelle recrue d'agents de trahison auxquels vient d'être acquiescée une sorte de vitalité qui à la nature de l'éponge..." Le *Montreal Gazette* n'a pas confondu dans cette catégorie le correspondant de l'*Allion* de New-York, dont il fait l'éloge comme d'un écrivain expérimenté, intègre et d'une haute intelligence, mais qui, pour ces raisons sans doute, combat à outrance le plan annexionniste.

Nous observons que le *Montreal Gazette* dont les exigences en politique sont, à nos yeux, trop exclusivement à l'avantage du parti dont il est l'organe, évite pour lui-même ces inexactitudes officieuses qu'il reproche avec tant de raison aux correspondants des feuilles annexionnistes de New-York. Il va plus loin encore, puisqu'il vient de donner l'insertion dans ses colonnes à deux écrits. L'un reproduit de l'*Order Social* (qui se publie depuis quelque temps à Québec), l'autre de la *Miner*, qu'il oppose aux déclarations furibondes du *Montreal Witness*, cet écho de toutes les sectes hostiles dont nous sommes environnés, où respire la haine du catholicisme et où se discutent leurs projets de ruine et de spoliation de nos établissements religieux. Les journaux de ce pays qui prétendent avoiser les intérêts canadiens ne témoignent pas tous du même esprit à cet égard, mais cet exemple du *Montreal Gazette* est réellement significatif. A cette liberté de sentiments du chan-

tion déclaré d'une confédération des provinces Anglaises de l'Amérique du Nord, nous pourrions opposer en contraste la manière dont en use son antagoniste, le *Herald*, en tout ce qui a rapport aux enseignements ou aux instituts religieux qui ne sont pas du goût de ce dernier apôtre de l'annexionnisme. Il est rare en effet que le *Herald* ne se donne pas le plaisir de présenter à ses lecteurs de courts articles, inventés ou reproduits, à travers lesquels percent ses antipathies religieuses. En voici un exemple qui ne date que d'hier:

"Une lettre de Paris, dit-il, annonce que les membres de certains établissements religieux, et en particulier les Jésuites, s'éloignent de la métropole française, d'après l'idée que l'existence de leur ordre est incompatible avec les institutions républicaines."

Le *Herald* savait cependant que les formes quelconques d'un gouvernement ne répugnent jamais au maintien d'un institut catholique. Il ne devait pas même ignorer qu'aux Etats-Unis d'Amérique fleurit la république, l'ordre des Jésuites prospère et y est en estime. Ce n'est donc pas la république qui en France leur porte préjudice, ce seraient plutôt ces doctrines funestes qui débordent dans la capitale de la patrie de nos ancêtres, et auxquelles le *Herald* a dernièrement fait la guerre, tout républicain qu'il soit.

On écrit de Washington au *New-York Herald* que le projet de loi relatif à la réciprocité de commerce entre cette province et les Etats-Unis, qui a deux fois été référé au comité du commerce, va être de nouveau soumis à la chambre. L'adoption en paraît indubitable.

Le *Transcript* de Montréal, dit sur la foi du *Toronto Colonist* et de documents officiels du New-Brunswick, qu'il a été conclu un arrangement établissant entre cette province et le Canada la réciprocité de commerce, d'où il résulte que nos produits ont maintenant une entrée libre dans le *New Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse*. Un bill a aussi été présenté à la législature du New-Brunswick pour mettre sur le même pied de réciprocité ses relations de commerce avec les Indes occidentales.

Le *Transcript* prévoit que ces accords feront obstacle au succès des plans annexionnistes du *Herald*, qui aura moins à se plaindre du régime colonial à mesure que des améliorations nouvelles lui en ôteront le prétexte. Le *Toronto Colonist* en déduit des résultats plus importants: il est d'avis que ces modifications de notre état commercial doivent faciliter une fédération des Provinces de l'Amérique du Nord. Sans adopter cette manière de voir, nous nous réjouissons pour nos compatriotes des bénéfices que de tels changements leur promettent.

Nous avertissons par la *Gazette de Hamilton* que "l'indépendant," le seul organe avoué de l'annexionnisme dans le Haut-Canada, a cessé de paraître.

On assure que notre corps de police montée doit être maintenu. Les feuilles de l'opposition, ou du moins quelques unes d'elles, ont encouru cet arrêté, comme elles consistent tous les actes de l'administration. Le projet d'une police rurale pour le bien de l'ordre, et surtout pour contenir les turbulents qui résistent au fonctionnement de la loi des écoles, n'obtient pas davantage leur assentiment.

Les bateaux à vapeur ont commencé leurs trajets réguliers entre Québec et Montréal. Une grande activité préside à cette réouverture de la navigation sur le St. Laurent. Le *Courier des Etats-Unis* fournit les détails d'une scène de désordre qui s'est produite mercredi le 17 du courant, dans le sénat Américain, au scandale de tous, entre M. Benton, que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs comme un partisan du esclavage qu'il veut introduire dans la Californie, et M. Foote, son adversaire sur cette question, et en même temps l'approuvateur du compromis de M. Webster sur la matière de l'esclavage.

La querelle survint à propos de quelque allusion personnelle que M. Foote dans le feu du discours, émit au moment de lancer à M. Benton. Le *Courier* raconte ainsi le fait: "M. Benton ne laisse pas à l'orateur le temps d'achever cette phrase, et bout de laquelle, malgré toutes les précautions oratoires de M. Foote, il était aisé de pressentir l'insulte. Il se lève impétueusement, rejette sa chaise et s'élança vers son adversaire. Plusieurs de ses collègues, redoutant que collision, essaient de le retenir; mais il les repousse violemment et continue sa marche. M. Foote, alors, quitte également sa place, descendant dans l'espace libre qui se trouve au-dessous du bureau, et tirant de sa poche un pistolet qu'il arme, attend de pied ferme son ennemi. "Il est beaucoup plus facile d'imaginer que de décrire la scène dont cette démonstration fut le signal. Tandis que, d'un côté, l'on voyait M. Benton, de l'autre on entendait M. Foote, et M. Dickinson lui arrache son arme, qu'il va tranquillement mettre sous clef dans son bureau. Les cris "à l'ordre!" les appels au sergent d'armes, se croisent en tous sens; mais la voix du président se perd au milieu du tumulte. La confusion gagne les tribunes, et nombre de personnes sortent précipitamment, dans la pensée que l'enceinte sénatoriale va se trouver convertie en arène et devenir le théâtre d'une lutte générale.

Au milieu de cette effroyable désordre, dominent parfois les clameurs de M. Benton. Le vieil athlète du Missouri, dont l'âge n'a encore ni éteint l'ardeur ni brisé la force, se débat vigoureusement au milieu des personnes qui l'environnent de toutes parts. "Ah! il a un pistolet!" s'écrie-t-il; moi je suis sans armes, laissez-le m'assassiner!" Voyant enfin qu'il ne peut se dégager, il ouvre brusquement son habit et son gilet, comme pour offrir plus sûrement sa poitrine aux coups de son adversaire. "Laissez-le tirer, répète-t-il dans le paroxysme de sa colère; laissez-le accomplir son œuvre d'assassin!"

Enfin le calme se rétablit, non sans peine,

l'apparition, je crois voir dans leurs mèches rouges deux prunelles enflammées. Elles disparaissent, et je me trouve plongé dans les ténèbres les plus profondes; je veux de nouveau prier Dieu, j'en suis encore empêché par l'oppression de ma poitrine, par l'odeur ossuaire qui redouble; enfin, je suis prêt à perdre connaissance.

Je fais un dernier effort, je m'élanche de quelques pas en avant: la muraille ou le plancher cède, s'entr'ouvre; dans mon délire, dans mon cauchemar, il me semble que je vais tomber au fond d'un affreux abîme... ô bonheur, je me sens moins oppressé, je respire plus facilement; j'aperçois une embrasure au-dessus de ma tête; je m'y élance, et, toujours en proie à mon hallucination, je pousse un cri terrible, j'entends au loin un cri d'effroi qui répondait au mien.

En ce moment, mes yeux sont offusqués par un tourbillon, quelque chose de froid et de velu passe sur mon front en fuyant; mes mains quittent le bord de l'embrasure et je tombe. Je ne saurais dire combien de temps je demeurai couché je ne sais où, et reprenant la vie à l'air qui me venait de cette espèce de fenêtré.

Le jour commençait à poindre, je me trouvais sur le palier de l'escalier; cette embrasure était la lucarne dont j'ai parlé. La lucarne de mes idées étant revenue avec le crépuscule, je repris dans cette chambre sinistre en cherchant à m'expliquer naturellement les causes de mon effroi. Voici ce que je reconnus en quelques minutes de réflexion.

Ces frôlements et ces ombres qui m'avaient assiégré étaient d'énormes chauves-souris auxquelles cette salle servait de refuge, car j'en vis encore quelques-unes collées aux solives.

Et l'apparition du spectre dans un linceul? Je découvris, dans un enfoncement très-obscur qui avait échappé à mes premières investigations, une grande glace à moitié brisée, gisante le long du mur, et qui sans doute avait judis orné la cheminée. Le matelas sur lequel je m'étais couché, au milieu de la chambre, était vis-à-vis cette glace, de sorte que le spectre qui m'apparut dans un linceul n'était rien autre chose que mon image ternie et confuse, qui s'agitait à mesure que je m'agitais moi-même dans la couverture où je m'étais enroulé, et qui allongeait ses bras vers moi à mesure que j'allongeais mes bras vers elle.

J'avoue que je ne pus m'empêcher de sourire, tout en frissonnant encore de mon affreux sensation de la nuit; j'explorai de nouveau la cheminée: ayant regardé dans l'intérieur du foyer, je reconnus que son conduit était bouché. Je ne voyais qu'à l'aide du faible jour provenu de cette lucarne, par la porte que j'avais laissée ouverte. Le jour n'entre pas ici, me dis-je, puisque les deux fenêtres sont caufentées. C'est, sans doute, le manque d'air qui a éteint mes deux bougies. Mais d'où peut venir cette insupportable odeur?

Je tâtonne ça et là les murs, j'examine avec une scrupuleuse attention cette porte condamnée. A peine me suis-je baissé, que je sens la mauvaise odeur redoubler au point d'en

être presque suffoqué. Je me rappelai alors que ma tête avait, sans doute, heurté à cet endroit, lorsque je me laissai tomber à terre. Cette odeur, me dis-je, pénètre ici par des jointures presque imperceptibles; il y a sans doute, une autre chambre derrière cette porte, une chambre secrète, pleine de choses malsaines. Un moment je tremblai malgré moi. Cette aile du château est solitaire, inhabitée, s'il y avait un affreux mystère, des débris de meurtre!

Je fus tiré de cet horrible soupçon par des cris de surprise derrière moi, et un bruit de pas dans l'escalier. Je me retourne:—Nous vous croyions morts, s'écrièrent plusieurs voix.

Je reconnais M. de..., son neveu et quelques autres curieux effrayés. Le jeune homme me regardant avec stupeur, semblait me dire:—Comment êtes-vous encore vivant? Puis prenant la parole au milieu de la surprise des assistants:—Comme vous êtes pâle, M. Pabbé! n'avez-vous maintenant la cause de ma peur?—Oui, je nie la cause surnaturelle, et la cause naturelle est là.

Et je désignai la porte mystérieuse.—Qu'y a-t-il derrière cette porte, M. de...?—Je ne sais; elle est condamnée depuis longtemps, et je n'ai jamais eu la curiosité de la faire ouvrir.—Quelle mauvaise odeur! s'écria tout le monde. C'est comme une exhalaison de cercueil.

Des leviers, des haches sont bientôt apportés. On enfonce la porte... Ce fut un cri général d'épouvante! J'ai mais odeur plus empestée; plus horrible. Tous les assistants s'en-

fuirent; quelques-uns ne purent que se traîner péniblement vers la porte d'entrée, tant ils étaient suffoqués, tant ils avaient peur. Ce ne fut que le lendemain que l'on se hasarda à pénétrer cet affreux mystère. Que trouvâmes-nous? Des cadavres! Oh! non, je souris encore quand j'y pense. Qu'était-ce donc que cette chambre fatale? Un grenier sans lucarne, rempli depuis longues années de boîtes de foie que le temps avait pourries, et qui exhalaient cette odeur méphitique. L'atmosphère épaisse de la chambre obscure était si corrompue par ces exhalaisons de fumier, qu'on aurait eu peine à y vivre quelques heures; et peut-être ma tentative m'eût-elle coûté la vie, si la porte de l'escalier, laissée entrouverte depuis quinze jours par le neveu de M. de..., n'avait permis à l'air venu de la lucarne de se glisser dans ce repaire infect des chauves-souris. Le pesanteur et la corruption de l'atmosphère stagnante m'expliquèrent naturellement les causes de mon oppression et des cauchemars qui m'avaient tourmenté.

PIN.

Le *Transcript* de Boston annonce qu'il a été payé à Ephraïm Lilliefeld, l'un des témoins à charge dans le procès du docteur Webster, une somme de 3,000 dollars, provenant de la famille du docteur Parkman.

et grâce surtout aux efforts de M. Dickinson, qui, depuis le moment où il a enfoncé le pistolet, n'a cessé de demander l'ordre du jour avec une constance exemplaire. Le vice-président semble lui-même vouloir passer outre sur ce déplorable incident, et commence la phrase sacramentelle: "La question pendante devant le sénat..." Mais M. Benton l'interrompt; il demande une enquête sur ce qui vient de se passer. "Un pistolet, dit-il, a été apporté ici pour faire feu sur moi, pour m'assassiner. Je l'ai apporté pour me défendre, répond M. Foote; j'ai été informé qu'on devait tirer sur moi." M. Benton se défend énergiquement de l'espérer de quel-à-propos que ces paroles semblent lui imputer, et insiste pour que le sénat prenne cette affaire en main. Enfin après des observations pleines de convenance de Messieurs Hale et Dodge (du Wisconsin), le sénat détermine, sur la motion de M. Mangum, qu'il sera nommé un comité de sept membres, chargé de faire une enquête et de présenter tel rapport qui lui paraîtra convenable. "Il va sans dire que la presse de tous les partis n'a eu qu'une seule voix pour condamner la scène qui est venue si inopinément déshonorer l'enceinte sénatoriale."

Correspondance Lyonnaise.

Lyons..... mars 1850. M. L'EDITEUR. La grande nouvelle à l'ordre du jour, c'est le résultat des élections. La consécration est dans les rangs du parti modéré la joie bruyante est dans le camp des rouges et socialistes. Sur 33 élections, il y a à peine 10 candidats modérés élus, tandis que sont sortis de l'urne électorale les noms les plus anarchiques et les plus violents. Ce résultat m'a beaucoup plus affligé qu'il ne m'a étonné; quoi de plus naturel, en effet, qu'une loi de révolution fût triompher les révolutionnaires! Les choses sont étonnément logiques en France. Les idées révolutionnaires ont produit la république; et après elle viendra le socialisme. Un jour viendra, et il n'est pas éloigné où tous les éléments d'ordre s'échapperont successivement au pouvoir. Nous sommes une démocratie sans autorité, sans frein, sans lois, si je puis m'exprimer ainsi, et livrée à la merci d'une presse licencieuse et révoltante!... Le choix des noms des candidats rouges, le commentaire qui les a accompagnés dans les réunions électorales n'ont laissé aucun doute sur le caractère et le but des élections socialistes, qui signifient: Triomphe du socialisme, réhabilitation des insurgés de juin, annulation de l'arrêt de la haute cour de Versailles. Les électeurs n'ont pas reculé devant un pareil drapeau. Ceux qui avaient vaincu par les armes l'insurrection de juin 1848, ont fait triompher cette insurrection en 1850 par le scrutin électoral. Les renseignements constatent que c'est surtout le petit commerce, les boutiquiers jaloux qui ont donné le plus grand nombre de voix aux socialistes. Ces petits commerçants sont tous et toujours les mêmes; dès qu'ils ont un peu de vente et de bonheur, ils mettent leur amour propre à traquer et à briser le gouvernement qui les protège! Que voulez-vous que les puissances étrangères concluent avec nous quand elles voient que nous avons un gouvernement si faible et une politique si mobile? Il faut s'attendre pour l'année 1850 à de grands événements. La présence de tant d'éventualités notre gouvernement a impérieusement besoin de calme, de fermeté, de prévoyance et de promptitude dans les déterminations; mais je vois avec douleur qu'il n'a rien de tout cela. Faudrait-il donc que nous huyions le calice jusqu'à la lie et que nous dévorions en silence notre honte? L'Europe nous contemple, elle attend avec anxiété la cadavre que nous allons tenir, et pourtant nous agissons en lâches. Encore un peu de temps et nous serons en proie à un monde civilisé. Pourquoi faut-il qu'un infernal esprit de révolution ait soufflé sur nous? Pourquoi faut-il qu'à côté de cette gloire et unique galerie de portraits que les étrangers admirent dans les riches galeries de Versailles, il faille peut-être y placer des physionomies honteuses et humiliantes pour la France!... Toutes ces alarmes, toutes ces inquiétudes, tous ces violents orages ne paraissent pas plus remuer le président de notre république que l'amour de la gloire de notre pays, tant possédés par son oncle! Entièrement livré à ses plaisirs et à son flegme, N. Bonaparte ne vise qu'à trois choses: jouir de la vie, plaie à l'Angleterre et être agréable aux Cantons Suisses. Sans prétexte que ces deux nations lui ont accordé l'hospitalité, il préfère la honte et la confusion de sa patrie à une sage et énergique justice contre toutes deux. N'est-il donc pas Français avant tout? Ignore-t-il donc qu'un roi de France doit porter la main à son épée et non à son chapeau quand les circonstances l'exigent? A ce sujet je vais transcrire un passage d'un journal de France intitulé: la Grèce et la France. "Un gouvernement attentif, en face de l'Europe, aux droits les plus sacrés d'un peuple, droits garantis par la France. L'Angleterre bloque la Grèce et la ruine pour un siècle. Où donc est la France, non seulement pour protester, mais pour porter un défi à ce gouvernement, au nom du droit et de la justice? Qu'est devenue la France de Duguesclin, de Charlemagne, de Richelieu, de Condé, de Bayard, de Henry IV, de Louis XIV, de Turenne et même de Louis XVI, et, si nous osons, le dire, de l'Empereur Napoléon? C'est la Russie qui prend la défense du faible contre le fort! Il y a plus. Cette France, amoindrie, amoindrie, effacée par les révolutionnaires et les athées politiques, est choisie pour arbitre pour l'Angleterre même! Ce choix n'a-t-il été fait pour prouver la décadence entière de notre malheureux pays! N'est-il pas une dérision, un défi porté à notre insignifiance, à notre faiblesse! Où donc est l'om-

bre d'un résultat obtenu par cet arbitrage?" (1) Ces lignes, écrites avec indignation et douleur, prouvent avec vérité ce qu'est devenue notre pauvre patrie.

Autrefois si le fort voulait opprimer le faible, la France intervenait en faveur de ce dernier. Si on avait l'air de vouloir poursuivre et de la braver, elle répondait à une pareille insulte par la conquête d'un royaume ou tout au moins par une victoire. L'histoire est là pour attester notre gloire et notre splendeur et pour proclamer bien haut les talents éminents et les héroïques vertus de nos pieux chevaliers et puissants rois.

Maintenant nous n'avons pour gouvernants que des athées et des matérialistes, imbus d'orgueil, d'égoïsme et de faux préjugés. L'honneur souverain de la patrie ne les inquiète pas; que leur importe ce que pensent l'Europe attentive à nos actions; pour le moment ils possèdent des places, de l'oren abondance, ils jouissent du présent sans penser au lendemain. Ils dorment les insensés sans penser que même l'ennemi intérieur de l'ordre social s'empare sans relâche la cité qui les renferme et qui est prête à les dévorer. En réfléchissant sur l'état actuel de la France et sur son avenir, on a un vaste sujet de conversations et d'appréciations diverses. Les uns espèrent un ciel serein après la tempête, les autres désespèrent de la patrie, le plus grand nombre flotte et doute entre l'espérance et le découragement. Les hommes d'esprit, les penseurs, sont toujours disposés à voir les choses du côté le plus triste; ils trouvent une certaine jouissance à expliquer les causes qui leur font désespérer de l'avenir de la France. Ils disent des choses sinistres et en les écoutant l'âme est accablée d'une profonde tristesse.

Si on parcourt l'histoire des peuples et qu'on s'arrête aux chapitres sur la Pologne, ne pourrait-on pas en effet y voir la France? A la fin du dernier siècle la Pologne était encore une grande nation, un courage chevaleresque, qui dans les siècles précédents avait jeté un grand éclat; et pourtant elle a succombé sous ses vices, ses haines intestines, ses partis stupides et son faible et mobile gouvernement; et malgré son grand courage elle a été partagée entre trois puissances qu'elle avait vaincues ou protégées. La France parait suivre la même marche que l'héroïque Pologne. Quelle tremble qu'un héros Français ne dise à son tour, après d'inconcevables mais impuissants efforts: Finis Francia! Si l'on continue à marcher dans les voies funestes qui ont conduit subitement le pays sur les bords de l'abîme, la France périra. Mais une lueur effrayante et sinistre éclaire la profondeur du gouffre, espérons que quelques millions de citoyens auront la sagesse et le courage de reculer et, en levant la tête vers le ciel pour implorer la divine providence, de crier selon l'antique usage: Vive la France. Pour moi, je crois que la France ne doit pas périr; il y a encore tant de nobles qualités dans cette nation aux grands souvenirs, tant de bienveillance, tant de clémence, tant de courage guerrier, tant de bon sens et surtout tant de religion profondément enracinée. Tant de vertus héroïques et généreuses, quand elle n'est pas aveuglée et dominée par les passions. Il y a en des villes maudites de Dieu et livrées à la destruction; mais sans doute, il n'y a eu plus un seul juste pour prier et les sauver. Mais que de justes, que de saints encore en France pour arrêter le bras du Dieu vengeur et conjurer notre ruine.

Pour vous prouver, Monsieur, combien la foi est encore vivante chez nous, même dans les cœurs qui passent pour les plus endurcis, je vais vous citer un fait qui m'a pieusement attendri. Il a peu de jours, j'allai profiter des magnifiques myons du soleil sur la belle place Louis le Grand. Le 9e régiment de dragons en garnison à Lyon faisait le tour de la place. A l'angle d'une des rues aboutissant à la place, il a rencontré le saint sacrement que l'on venait de porter à un malade de la rue Billomière. Aussitôt le colonel fit arrêter son régiment. La musique et l'avant garde qui était déjà un peu éloignées revinrent sur leurs pas. Alors tout le régiment s'est courbé de face et la musique à l'exécution pendant le passage du saint sacrement une de ces symphonies qui lui ont acquis une grande réputation. A mesure que le saint vintique passait devant les soldats, j'ai vu plus d'une tête se courber religieusement, et plus d'une vieille monnaie grise mouillée d'une larme de joie et d'attendrissement. C'était en effet quelque chose de grandiose de voir environ 1900 hommes, armés en bataille, admirables et imposants de discipline, de bonnet tenu et de costume sévère, dont les casques reflétaient les feux du soleil, d'une main saluant le roi des armées avec leur sabre et de l'autre retenant leur vigoureux coursier noir. Cet acte de foi sublime a profondément édifié de nombreux promeneurs que le beau temps avait attirés sur la place et on a fait tout autant de témoins oculaires qui ont vu l'homme rendu à la religion par de braves et bons soldats. De tels exemples sont bien plus faits pour sauver la société que tous les beaux discours du monde.

Les champions du protestantisme, profitant, sans doute, de notre dissension et de notre apparence de peu de foi, se remuent beaucoup en France pour lâcher de séduire quelques prosélytes. Colportage de bibles, de petits livrets, vies de Martin Luther le lâche apostat, paroles fallacieuses, tout est mis en mouvement. Mais jusqu'à ce jour ils ont échoué contre le simple bon sens de nos populations des villes et des campagnes, je crois fort qu'il en sera toujours ainsi: car quelle croyance ajoutera à une religion qui est divisée en tant de branches? Et depuis aussi, où trouver du dévouement, du désintéressement, une charité

ardente et une constance à toute épreuve dans leurs rangs, déjà si clairs? Ils auront beau faire, Messieurs du Luthéranisme et du Calvinisme, malgré leurs bibles répandues avec profusion, malgré leur air patelin, ils ne viendront jamais à bout de gagner des âmes à eux. Il pourra bien se faire qu'ils enrôleront quelques intrus, quelques gens sans foi ni loi, mais pour des personnes de bon sens et de bonne foi, jamais, mille fois jamais. Ah! c'est que la religion apostolique et romaine, elle, va droit au cœur, ravit par ses célestes préceptes, par ses immortels dogmes, par la sainteté et le sublime courage de ses ministres, par la mémoire de ses héroïques martyrs, par le cortège de tous ses saints; tandis que les mesquines doctrines de Martin Luther n'ont rien qui aille au cœur et qui soit sublime. Tout y prêche le relâchement et la froideur. Se sont-ils jamais acharnés dans des bagues, dans des contrées lointaines et dangereuses? Ont-ils bravé et supporté les privations et les souffrances inouïes de nos chers missionnaires? Ils entreprendront bien quelques voyages, déclareront bien dans quelques lies; mais il faut qu'ils soient certains d'y trouver de la sécurité et du bien-être. Le danger, la souffrance, ils les fuient avec effroi. Quand on considère le bien que vingt religieux ont fait dans nos trois grands bagues, quand on voit couler tant de larmes d'attendrissement sur des visages qui ont reflété tous les vices et tous les crimes, cette seule considération-là n'est-elle pas déjà bien significative? Quand est-ce, en effet, que le Protestantisme a obtenu de pareils résultats? Mais aussi, quand est-ce qu'il s'est introduit parmi ces hommes marqués au front du mépris et de l'horreur des autres hommes, bannis du sein de la société par les lois pénales, fuis comme des êtres horribles? Quand est-ce qu'on l'a vu descendre jusqu'à ces volants, ces assassins, etc., partager le poids de leurs chaînes, manger de leur pain, boire de leur eau, partager même leur dure couche, comme ont fait ces religieux à Toulon, à Brest et à Rochefort?

Nous avons encore assisté depuis quelque temps à une nouvelle crise ministérielle; on a cru que le ministère en masse allait donner sa démission, mais il n'y a eu que M. Ferdinand Barrot de sacrifié. J'apprends à l'instant que M. Baroche le remplace au ministère de l'intérieur. Rien ne sera donc modifié dans la politique du gouvernement. Toujours les mêmes hommes et par conséquent, toujours les mêmes actes. Le Président de la République fait faire des démarches auprès des principaux membres de la majorité pour les rallier à lui. Ceux-ci paraissent disposés à y répondre. Il avait même été question sérieusement de nommer ministres Messieurs Berryer, Thiers et Molé. M. Molé a répondu qu'il était prêt à accepter, mais avec le concours de ces deux Messieurs, qui représentent dignement les deux grandes fractions de la majorité. Malgré toutes les négociations et toutes les avances de Louis Napoléon, les honorables MM. Berryer et Thiers n'ont pu se décider à faire partie d'un nouveau cabinet. Ainsi, pour le moment, à l'exception de M. F. Barrot, tous les membres restent dans leurs ministères respectifs. Vous voyez que le calme et l'union tendent encore à se refaire. Des bonheurs surviennent périodiquement; on entend le fragile édifice craquer, on s'attend à le voir sombrer, mais tout aussitôt les flots s'appaisent, un rayon de soleil perce les nuages, la confiance et l'espoir renaissent. Notre existence est suspendue chaque jour entre la vie et la mort. Jamais l'homme n'a été plus faible, moins maître de sa destinée; jamais donc il n'a eu plus besoin d'en appeler à la Providence.

Enfin la loi sur l'enseignement est définitivement votée. Tous les articles ont été adoptés les uns après les autres, et l'ensemble général de la loi l'a été par 399 voix contre 319. Cette loi, il est vrai, laisse beaucoup à désirer, mais elle est préférable sous beaucoup de rapports au statu quo. M. Lamartine est fier de n'avoir pas pu prononcer le discours qu'il avait fait et écrit à grande peine contre la dite loi. Depuis plusieurs jours il récitait à ses amis des passages de cette impopulaire loi qui n'était qu'une contre-façon du discours de Papostat Victor Hugo. La majorité a fait rentrer par un coup de question préalable, cette harangue universitaire et Voltairienne dans la gorge de l'ex-membre provisoire du gouvernement, et lui a épargné la honte d'un nouvel acte d'apostasie et de réprobation.

Vous avez déjà appris que la démagogie parisienne et même départementale a depuis force couronné au pied de la colonne de Juillet en guise de manifestation; c'est une idée comme une autre pour maintenir l'effervescence. Pourtant on ne peut se le dissimuler, il existe dans les bas-fonds de notre société une agitation toujours croissante. Travaillés par les sociétés secrètes et les livres incendiaires, les esprits s'aigrissent et s'exaltent de plus en plus. Il faut nous attendre à voir cette agitation s'accroître de plus en plus, jusqu'au débordement des fureurs et des haines.

Tout cela nous rappelle beaucoup de choses à vous dire touchant notre patrie; mais déjà j'en tends la trompette du conducteur qui annonce que le Courier de Paris va partir; je remets d'autres détails à ma prochaine. Aujourd'hui je vous ai parlé des élections; j'aurai alors sans doute à vous donner le détail des premières entrevues et libations de nos montagnards pour fêter les nouveaux venus. Passons rapidement en revue le monde Européen et souhaitons-nous bonne santé. Les bruits de retour du Saint Père à Rome, se remuent en vogue avec constance; l'entrée de Sa Sainteté, aura lieu le 6 Avril, assure-t-on — Rome est tranquille.

Le siège de l'idée révolutionnaire en ce moment est à Turin; la glorieuse maison de Savoie si grande l'épée à la main, est en lutte avec de misérables écrivassiers, des avocats

sans causes, des barricadeurs sans patrie, qui menacent son existence. Les révolutionnaires sont destinés partout à livrer la patrie à l'étranger. L'armée Piémontaise fidèle à son roi, gémit de ses humiliations et ne demande qu'une occasion pour secouer ce joug ignoble de Jacobins lâches et rampants. — Un fait de lâcheté, rien n'est comparable en ce moment à la conduite des radicaux Suisses envers l'Europe; ils sont littéralement courbés jusqu'à terre devant les plus petits désirs de police de l'Autriche et de la Prusse. L'Europe armée en face contemple la France: que fera-t-elle? Remuera-t-elle son passé ou reprendra-t-elle sa noble place? C'est ce qu'un avenir prochain nous apprendra.

M. J. M. C.

Insitution pour les Sourds-Muets.

Parmi les œuvres que la charité catholique fonde avec tant de persévérance et de succès dans le Diocèse de Montréal, on ne doit pas oublier celle qui a pour objet l'instruction des Sourds-Muets en ce pays. Or, c'est une Institution de ce genre, qu'un Prêtre sous l'inspiration de son Evêque, a depuis quelque temps travaillé à réaliser, que nous croyons devoir mentionner de nouveau, en ce moment. Après avoir passé plus d'un an dans les préparatifs de son enseignement, et aussi dans la gêne à laquelle l'exposait l'exiguïté du local qu'il habitait, et qui encore était l'œuvre d'une bienfaisance d'un bon citoyen (M. Fr. Dufresne) du faubourg Québec, M. Lagorce est heureusement sur le point d'obtenir un logement plus convenable, tant pour lui que pour ses élèves; c'est la grande maison que Mgr. l'Evêque vient de faire construire sur le Côteau St. Louis (Mile end.) à la porte de la ville, par conséquent. Cette bâtisse, élevée sur le versant Nord-Est de la montagne, et sise sur un grand terrain donné par Mr. le Dr. P. Beaubien, est un édifice en pierre, à trois étages de 80 pieds sur 43, qui renferme, outre le logement des Instituteurs et des pensionnaires, une vaste chapelle à l'intérieur pour les exercices religieux tant des élèves que de la population environnante. C'est mardi matin, le trente Avril, que cette chapelle sera bénite et dès le lendemain, premier de Mai, on y commencera les exercices réguliers du Mois de Marie. Car c'est sous le patronage de cette glorieuse Vierge et sous la protection des Sts Anges-Gardiens, nous dit-on, que tout l'établissement sera placé.

Pour aujourd'hui, nous nous bornons à annoncer la bénédiction de la cloche du nouvel établissement, laquelle cloche sera bénite dans l'église Cathédrale, dimanche prochain, le 28, sur les quatre heures et demie de l'après midi. En donnant cet avis au public, nous croyons en même temps devoir l'engager particulièrement à assister à cette cérémonie et à favoriser de ses dons l'œuvre importante qui vient de naître. Cette Institution est encore privée de grandes ressources qui ont coutume de fonder des œuvres diocésaines ou nationales; mais les sympathies que lui donnent déjà plusieurs citoyens marquants, ainsi que l'utilité, nous pouvons dire la nécessité de l'œuvre en elle-même, tout nous assure, dès son début, les succès les plus consolants. D'ailleurs cette œuvre si bien secondée de toute la bonne volonté des Supérieurs ecclésiastiques et entourée des soins de la Religion, ne pourra pas manquer d'être bénie du ciel et de s'élever comme un nouveau monument de la Foi du peuple canadien.

Mois de Marie.

Voici le Mois de Mai qui nous arrive. Avec lui vont s'ouvrir, en tous lieux, de pieux exercices, à l'honneur de Marie. Tous les cœurs, que la douleur accable, soupirant après ce beau mois. Car l'expérience du passé relève toutes les espérances de l'avenir. Toujours le Mois de Marie a répandu l'odeur suave de ses célestes consolations; et il n'est pas une seule bouche qui puisse dire que la grâce, demandée dans ces jours de salut, n'ait pas été obtenue, quand la prière est sortie d'un cœur brûlant. Ce beau Mois voit briser autant d'auteurs à la gloire de Marie qu'il y a de maisons catholiques, disons mieux qu'il y a de cœurs consacrés à la divine Mère. Or, est-il un cœur qui aime Dieu, sans aimer Marie. Il ne s'en est jamais trouvé et il ne s'en trouvera jamais. Ce ne sont donc pas seulement nos églises qui alors retentissent de chants joyeux et s'embaument de prières ferventes; mais encore une multitude d'oratoires que la piété des fidèles ouvre à l'amour et à la reconnaissance pour une si bonne Mère. L'on comprend facilement que le Temple de Bonsecours ne sera pas oublié dans des jours qui rappellent tant de doux souvenirs et réveillent tant de tendres sentiments pour celle que tous les cœurs voudraient aimer comme elle mérite de l'être.

Le clergé de Montréal se propose d'ouvrir le Mois de Marie par un Pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours. Il croit avoir droit de mettre le pied sur ce seuil religieux avant tous les autres; et il veut user de son privilège. Il est à croire que les Evêques de la Province se trouveront alors réunis à Montréal pour leurs affaires.

Ils se proposent aussi d'aller frapper ce jour-là à la porte du Sanctuaire de cette glorieuse Dame qui ayant reçu d'un grand et saint Pontife le Titre de Secours des Caraïbiens, aime à montrer son pouvoir sous formes en faveur des Princes de l'Eglise. Ce sera Mercredi 1er Mai à huit heures du matin que les Evêques et le Clergé réunis se rendront à Bonsecours, pour ouvrir leur mois de Marie; et recommander les Fidèles confiés à leurs soins au cœur de celle qui aime et protège les Pasteurs et les Brebis.

M. O. Brownson, qui a fait une si profonde sensation ici par ses savantes Lectures est parti avant-hier pour Québec d'où il a reçu de pressantes invitations.

TEMPERANCE.

Nous apprenons avec plaisir que dans différentes paroisses on s'organise pour préparer des requêtes à la Législature, afin de demander la réforme des auberges; et en particulier le droit exclusif pour chaque localité de se choisir des aubergistes, quand elle croira en avoir besoin, sans qu'elle ait à craindre que l'exécutif lui impose ceux qu'elle repousse avec horreur parce qu'elle connaît qu'ils sont la cause des plus affreux désordres. Une chose si juste et si nécessaire, ne peut pas être refusée au peuple, s'il le demande en masse. Les représentants du peuple compromettraient leur influence, s'ils n'appuyaient pas les requêtes de leurs commettants. Le peuple n'a donc qu'à frapper aux trois portes de la législature; et il sera béni. Et pourquoi ne le serait-il pas, lorsqu'il demande à être délivré d'un fléau qui assurément lui a fait plus de mal que les trois châtains qui l'ont visité.

Nous prenons la liberté de donner à chaque Paroisse quelques avis à l'adresse. 1° Chacun devrait signer sa Requête et la tenir prête pour le commencement de la Session. 2° Cette Requête pourrait être signée simultanément après une grand'messe de Tempérance. 3° Elle devra être écrite selon les formes adoptées par les Chambres et sur du papier préparé exprès pour les pétitions, car l'on sait que les Requetes qui ne sont pas revêtues de ces formalités ne sont point reçues. 4° Elles devraient être remises au Membre du Comté qui en les présentant les appuiera de son influence.

MARIAGES.

En cette ville, le 23 du courant, par Messire Pellissier, M. Isaac J. Bourguignon, typographe, à Delle, Dornille de Québette, tous deux de cette ville. A St. Germain de Rimouski, le 15 par M. Pierre Desrosiers-maisons dit Picard, M. J. B. Larrochette, marchand, de Ste. Flavie, à Delle. Adèle Lemieux, de St. Germain.

DECES.

En cette ville, le 23 du courant, à l'âge de 71 ans et 5 mois, Joseph Vallée, Ecr., marchand, juge de paix pour le district de Montréal, un des directeurs de la Banque de la Cité. Ses funérailles ont eu lieu hier. A sa résidence, rue St. Nicolas, jeudi, le 25 du courant, M. Thomas Evans, typographe, âgé de 42 ans. A St. Rémi, le 22, après une maladie de 4 mois, à l'âge de 28 ans et 3 mois, Dame Marie Clotilde Auguy, épouse du Dr. Dugas, maintenant à la Californie. A Québec, le 21, après une courte et douloureuse maladie, souffrante avec la résignation d'une vraie chrétienne, Dame Julie Robitaille, épouse de M. Isidore Déri, à l'âge de 28 ans. A Yamachiche, le 20 du courant, à l'âge de 62 ans et 3 mois, Dame Marie Bastien, femme de feu sieur Joseph Guilmet, après une maladie de 30 ans soufferte avec la résignation d'une véritable chrétienne. A Ste. Anne-la-Poutrière, le 12, après une longue maladie, M. Nicolas Ouellet, à l'âge de 85 ans. En Angleterre, le 12 mars, Dame Françoise LeCompte-Dupré, fille de feu Jean-Baptiste LeCompte-Dupré, Ecr., ci-devant de Québec et veuve de feu le général LeMoine de l'artillerie royale, âgé de 82 ans. Mercredi, des suites des fièvres scarlatines, à l'âge de près de 4 ans, Marie-Louise-Antoinette, première née des enfants de M. Augustin Côté, propriétaire-gérant du Journal de Québec. Mardi soir, M. Pierre Gingras, typographe, âgé de 27 ans. Il laisse pour le regrettable une épouse et trois enfants en bas âge.

AVIS.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION. La Corporation du Collège de l'Assomption donne notice à toutes les personnes qui sont enclenchées envers le dit Collège pour l'agencement ou instruction de leurs enfants, antérieurement au 1er août 1849, de venir solder leurs comptes, ou prendre des arrangements d'ici au PREMIER JUIN prochain sans faute. Faute de quoi leurs comptes seront mis indistinctement entre les mains d'un Avocat. S'adresser à M. Guibaut au Collège, ou au R. M. Dorval à la Cure, ou au sous-signe, l'un des membres de la dite Corporation chargé spécialement de cette affaire. L. J. C. CAZENEUVE. L'Assomption, le 26 avril 1850.

ARBRES FRUITIERS, ETC.

VENTE PAR ENCAN D'UN CHOIX D'ARBRES FRUITIERS, D'ARRAISSEUX A FRUITS ET A FLEURS, ETC., ETC. L. E. Soussigné agent pour JAMES DOUGALL, écrivain, propriétaire au

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une école supérieure, en Français, demande une situation qu'il pourrait remplir immédiatement à des conditions très faibles. S'adresser au bureau des Melanges Religieux ou à l'Evêché de Montréal. Montréal, le 19 avril 1850.

AVIS.

ON recevra d'ici au 15 mai prochain, au Presbytère du Collège-Récollet, des propositions pour une allonge, un portail et deux toits à faire à l'église de la dite Paroisse. Les devis et conditions seront expliqués au lieu susdit. Toutes lettres devront être adressées, franc de port, Sault-au-Récollet, 19 Avril, 1850.

LE MOIS DE MAI.

Le soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du Chemin de la Croix, d'un acte de consécration et de plusieurs Sa-tutations à la Ste. Vierge; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix. J.-Bte. ROLLAND. Montréal, N. 24, rue St. Vincent. 19 avril.

NOUVEAU MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des prières de la messe, des prières des dimanches, chemins de la croix, etc., etc., avec jolie figure. Pr x 75. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE et Cie. 2 Avril 1850. Rue St. Vincent N. 2.

(1) Nos lecteurs n'auront pas de nos sentiments sur ce passage. — Nous ne jugeons pas l'Angleterre; mais, nous ne jugeons pas non plus notre Correspondant. (R. M. R.)

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVÉ ET L'ORPHELIN.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

26 CORNHILL, LONDRES.

BUREAUX 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANTS.

F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société et peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1. L'assuré a droit d'empêcher de Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promis-dites des assurés eux-mêmes. Ces billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont réparés annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix qui pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de là tous les ans.

5. On allouera 30 jours de grâce sur le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente-jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi EN CETTE VILLE, les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émises de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement à un local indiqué ci-haut, et les affaires pour cette Province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on prêtera les polices expirées de suite au dit Bureau sans aucune charge.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes les informations que l'onques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOUVERNEUR:

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAU PRINCIPAL.

EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANAD.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS.

L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

D. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.

ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.

L'HONORABLE J. MCCORD.

L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banques du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical.

JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.

ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

Les grands succès qu'ont obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE

Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la surte.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE

Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les dix dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.

Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854. Les personnes qui prendront leur Assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies tout les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable et aires en On obtiendra toutes les informations nécessaires de l'Agent ou Directeur ou à tout autre agent Compagnie.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

ARCHITECTURE.

CARGÉ, SH. BAILLarchitecte, au vieux Louis, châte. au St. Haute-Ville, Québec.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL — £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BORRET, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solicitor-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Saint-Roch.—R. Harwood, ECR. St. André.—Frank Farish, ECR. St. John.—Charles Pierce, ECR. Huntingdon.—R. B. Sermerville, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR. St. Jean.—F. Judd, ECR. St. Basile.—Wm. Baker, ECR. St. Hubert.—Wm. Ritchie, ECR. Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Hawkesbury.—George Hamilton, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. St. Césaire.—5 Mars 1850.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur les individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de l'emi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurance en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: Age, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20 to 50.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibrunum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désirent faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

JH. ROY.

Montréal 27 septembre 1849.

EAU PLANTAGÈNE.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussigné vient de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:

Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quint-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s 6d.

Les traités séparés se vendent 1s 6d. ou 1s 9d. ARMOUR et HANSAY.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES

Messieurs les Syndics de la nouvelle Eglise de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, recevront à la soumission pour achever les tours et les clochers de la dite Eglise de ce jour au commencement d'avril prochain. Les ouvriers qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Morin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont chez ce Monsieur.

Celui qui suggérera la manière la plus solide, la plus conforme aux règles d'art, de parachever les tours et les clochers de la dite Eglise et qui donnera les meilleures garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au soussigné. St. Césaire, 5 Mars 1850. L. TURCOT, P.TRE.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Baillet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.

Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS JEUX en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc.

Montréal, 23 Octobre 1849.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE

78ME ANNIVERSAIRE

DE LA

REV. MÈRE YOVVILLE,

(DÉCÉDÉE LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE DES Sœurs DE LA CHARITÉ, DITES Sœurs GRISSES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL.

A vendre à ce Bureau Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL

DES

Sociétés de Temperance

DEDIE

A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. C. CHINQUY, P.TRE.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Temperance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 25 décembre, 1849.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 4 septembre 1849.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'Invitation, Lettres funéraires Et JOBS de toutes façons; S'adresser à

JOSEPH RIVET. Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Evêché. Montréal, 21 septembre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns for months (JANV. to DEC.) and rows for various courts (Cour du Banc de Reine, Cour Supérieure, etc.) and districts (Québec, Trois-Rivières, etc.).

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisnés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et de des séances hebdomadaires pour certains objets, cause d'expertes, motions, &c.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel.

La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Circuit pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

TABLISSEMENT DE RELIEURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de fonder son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Neufaine pour se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome. PRIX: Un Écu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

AUX FABRIQUES,

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES francs de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moi de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de soumettre aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessus, 1ère insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessus, 1ère insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'oracles sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX

Montréal. MM. FABRE & Cie., Libraire. Trois-Rivières, VAL. GULLIT, Ber. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. St. Anic., M. E. FLOTE, Pire Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU. St. Athanasie, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché, près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET, IMPRIMEUR.

ÉDITEUR EN CHEF, JACQUES LAROCQUE, P.TRE.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL.

Pour 1850.

A vendre chez L. R. FARRE ET Cie. St. Vincent, No. 3. 16 nov. 849.